

PROCÈS VERBAL

Séance ordinaire du conseil d'établissement
Tenu le 2 mai 2022 à 18h30 en Teams

		Présent	Absent
Ouverture	La 6e rencontre du conseil d'établissement de l'école Micheline-Brodeur, à laquelle sont présents :		
CÉ2022-05-02-20	1. Présences et ouverture de la séance. La directrice de l'école accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h32.		
	PARENTS		
		X	
	Stéphanie Sureau	X	
	Marie-Ève Jannard	X	
	Martin Daraïche	X	
	Kloé Theberge-Martin		X
	Joanie Larose	X	
	Aimé Gaudette-Leblanc (substitut)		X
	ENSEIGNANTS/ES		
	Jo-Anne Patenaude	X	
	Karine Charron	X	
	Karine Grenier	X	
	REPRÉSENTANTE DU SDG		
	Marylin Senay		X
	REPRÉSENTATNT/E DU PERSONNEL PROFFESIONNEL		
	REPRÉSENTATNT/E DU PERSONNEL DE SOUTIEN		
	Véronique Jutras	X	
	REPRÉSENTATNT/E DE LA COMMUNAUTÉ		
	Chantal K (représentante de la communauté?)	X	
	DIRECTRICE		
	Dominic Choquette	X	
	<u>Ordre du jour</u>		
	1. Ouverture de la séance		
	➤ Prise des présences		

	<p style="text-align: center;">➤ Vérification du quorum</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance 4. Suivi du procès-verbal du 28 mars 5. Approbation des règles de fonctionnement du SDG 6. Approbation des critères de sélection de la direction 7. Vie de l'école : <ul style="list-style-type: none"> - Suivi dîner pizza - Suivi cas de Covid - Billets jaunes - Réflexion sur le plan de lutte et d'intimidation - Réflexion sur le code de vie - Modification à l'agenda 8. Suivi de la représentante du comité de parents 9. Bons coups 10. Questions du public 11. Varia <ul style="list-style-type: none"> - Sortie 2^e cycle - 901 12. Levée de la séance
CÉ2022-05-02-21	<p>2. Adoption de l'ordre du jour.</p> <p>Il est proposé par Stéphanie Sureau que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié avec les ajouts au varia.</p> <p>Adopté unanimement</p>
CÉ2022-05-02-22	<p>3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2022</p> <p>Il est proposé par Véronique Jutras que le procès-verbal du 28 mars soit adopté tel que présenté.</p> <p>Adopté unanimement</p>
	<p>4. Suivi au procès-verbal de la réunion du 28 mars 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réponse aux questions par rapport à la cour d'école - Le départ des autobus scolaires se fera à 15h15 l'an prochain plutôt qu'à 15h20.

<p>CÉ2022-05-02-23</p>	<p>5. Approbation des règles du service de garde</p> <p>5.1 Règles de fonctionnement du SDG (projet de règlement 22-23)</p> <p>Il est proposé par Karine Grenier que les règles de fonctionnement du SDG soit adopté tel que présenté.</p> <p>Adopté unanimement</p> <p>5.2 Critères de sélection de la direction</p> <p>Un Forms sera envoyé par madame Dominic Choquette aux membres du CÉ</p>
	<p>6. Vie de l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Dîner pizza</u> : les montants ne sont pas encore connus. - <u>Suivi cas de Covid</u> : plusieurs élèves et membres du personnel ont été absents lors des dernières semaines dû à la Covid. Ce nombre est beaucoup moins élevé maintenant. - <u>Billets blancs</u> : ils reprennent du service afin d'aviser les parents d'un manquement. - <u>Billets jaunes</u> : le but étant de mettre un peu de positif dans l'école, tous les adultes de l'école peuvent remettre des billets à tous les élèves de l'école. - <u>Réflexion sur le plan de lutte et d'intimidation</u> : Le processus s'est débuté un peu tard, mais dernièrement le comité s'est rencontré avec une conseillère pédagogique, madame Anick Ouellet. La 1^{re} étape sera de sonder tous les élèves de l'école sur leur sentiment par rapport à l'école. Tous les membres du personnel auront aussi un sondage à compléter. - <u>Réflexion sur le code de vie et modification à l'agenda</u> : l'équipe-école s'est aperçue qu'il y a beaucoup d'incohérences dans le code de vie de l'école (qui se retrouve dans l'agenda). D'ici le 21 mai prochain, les membres du personnel pourront dire les petites modifications qu'ils aimeraient y apporter. Dès le début de l'année prochaine, un comité se penchera sur la modification du code de vie qui sera en vigueur dès l'année scolaire 2023-2024.
	<p>7. Suivi de la représentante du comité de parents</p> <p>Il y a eu une rencontre le 6 avril dernier.</p> <p>Le procès-verbal est présenté à l'écran et lu par madame Dominic Choquette.</p>

	<p>8. Bons coup!</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des élèves de la classe de 2^e année ont présenté un spectacle dans le cadre du cours d'arts plastiques/musique. - Madame Dominic Choquette remercie les parents bénévoles pour le dernier dîner pizza ainsi que Valérie Turgeon d'avoir prêté son congélateur pour y mettre les crèmes glacées. - Madame Véronique Jutras souligne la belle sortie que les élèves du 3^e cycle ont vécu au musée J-A Bombardier.
	<p>9. Question(s) du public</p> <p>Aucune question.</p>
CÉ2022-05-02-24	<p>10. varia</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la sortie au 2^e cycle et 901 qui aura lieu le vendredi 6 mai prochain au Biodôme et au Planétarium. Le coût de la sortie s'élève à 1639,40\$ pour 70 élèves. <p>Il est proposé par Marie-Ève Jannard que la sortie ait lieu tel que présentée.</p> <p>Adopté unanimement</p>
CÉ2022-05-02-25	<p>11. Il est proposé par Dominic Choquette que la séance soit levée à 19h11.</p>

Représentant/e au titre de
Présidente du conseil d'établissement

Madame Dominic Choquette
Directrice – École Micheline-Brodeur